

MAIRIE DE DOUAINS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 18 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize août deux mil dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Catherine COUÂNON, Maire

MM Bernard UGUEN, Ulric SERRANO, adjoints

MM Jean-Louis GUETTARD, Dominique TIRON (départ de la réunion 23h10), Michel Le MORVAN, Philippe UHGETTO

Etaient absents excusés :

Sandrine PRUNIER BOSSION ayant donné pouvoir à Catherine COUÂNON

Vincent LEROY ayant donné pouvoir à Philippe UHGETTO

Etait absent non excusé :

Philippe MARIE

Ulric SERRANO a été élu secrétaire de séance,

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2018 est approuvé.

DELIBERATIONS

- Autorisation de voirie pour commerce ambulant (délib N°20-2018)

Madame le Maire, fait part au Conseil Municipal, d'une demande d'autorisation de voirie pour un commerce ambulant, concernant de la restauration rapide d'hamburgers ainsi que de Bagels. Ayant la présence d'un camion à pizza le Lundi, Madame le Maire demande que cette vente se fasse un autre jour, au choix du commerçant.

Madame le Maire propose la gratuité du branchement électrique sous réserve de connaître le branchement envisagé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'autorisation de voirie pour le commerce ambulant, et autorise Madame Le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.

- Modification statutaire, SNA (délib n°21-2018)

Le Conseil Municipal de DOUAINS ,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BLCI/2016-126 en date du 19 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération « Seine Normandie Agglomération », notamment son annexe ;

Vu la délibération n°CC/18-69 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 28 juin 2018, portant modification statutaire, notifiée aux communes par courrier du 20 juillet 2018 ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

- **Convention SIVOS-MAIRIE (délib n°22-2018)**

Madame Le Maire propose au conseil municipal la mise en place d'une convention avec le SIVOS concernant l'utilisation de l'école.

Article 1 : Conformément aux statuts l'entretien des bâtiments est à la charge du SIVOS sauf gros œuvres (maçonnerie, couverture, etc...) sur les anciens bâtiments appartenant à la commune de Douains.

Article 2 : Entretien des éléments extérieurs, la commune de Douains se charge du nettoyage des extérieurs (cours, gouttière, etc. ...) pendant les périodes de vacances ou de demandes d'interventions urgentes.

Article 3 : Le SIVOS met à disposition l'école pour les festivités de la commune, celle-ci s'engage à rendre ces locaux en état de propreté. (Un délai d'une semaine de prévenance est demandé)

Article 4 : Frais d'affranchissement : 1/3 à la charge du SIVOS

Frais de chauffage (fioul pour les 2 classes de primaires et couloir) 2/3 à la charge du SIVOS

Article 5 : Habilitation électrique : en cas d'absence de l'agent du SIVOS, la commune de Douains met à disposition son agent en cas de dysfonctionnement électrique.

Article 6 : A ce jour, aucun loyer n'est demandé au SIVOS.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention avec le SIVOS et autorise Madame Le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.

- **Arrêt du contrat AGEDI (délibération n°23-2018)**

Madame le Maire informe que la mairie n'a pas la nécessité de garder le contrat avec AGEDI, car nous avons désormais accès au cadastre avec la SNA.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'arrêt du contrat AGEDI et autorise Madame Le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.

- **Retrait de l'abonnement l'Union des Maires (délibération n°24-2018)**

Madame Le Maire informe son Conseil Municipal qu'étant adhérent à l'association des Maires du canton de Pacy sur Eure, propose l'arrêt de l'adhésion à l'union des Maires et des élus de l'Eure.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'arrêt de l'adhésion à l'association des Maires et des élus de l'Eure et autorise Madame Le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires.

- **Convention d'adhésion au service médecine du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure- Autorisation (délibération n°25-2018)**

Madame Le Maire expose que, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestions à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- D'autoriser Madame Le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

SNA

- **Opération inscrite au contrat de territoire et de ruralité**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le projet de transformer la bibliothèque en logement faisait parti des opérations inscrites au contrat de territoire et de ruralité.

Madame le Maire a rencontré des personnes d'Appui aux Communes, qui aident les communes à monter les dossiers, à faire un marché, ainsi que les demandes de subvention.

Lors du dernier Conseil Municipal, il était décidé d'attendre avant de donner un avis définitif pour cette transformation. Le Conseil Municipal valide cette décision.

Madame Le Maire a fait visiter la maison située sur la place de l'Eglise aux personnes d'Appui aux Communes, qui proposent de faire un commerce multiservices, c'est-à-dire épicerie, relai poste, retrait d'argent, salon de thé, petite restauration, ils vont nous faire une étude de marché.

Ce projet peut être subvention à 40 %, car cela fait partie de la redynamisation du centre bourg.

Madame Le Maire informe les Conseillers Municipaux que le projet pour faire venir un médecin n'est pas envisageable, dû au fait qu'aux alentours des maisons médicales sont vides.

Nous aurons le retour de l'étude d'appui aux Communes courant novembre.

Monsieur Tiron demande si le commerce de proximité ne se faisait pas, s'il est possible de le réhabiliter en logement ? ...

Madame Le Maire propose de faire un sondage auprès des habitants de la commune afin de recueillir leurs avis sur le devenir de la maison sur la place de l'Eglise.

- **Projet numérique**

Dans le cadre du projet de développement des usages du numérique, SNA s'est engagé, à mettre en place un guichet unique numérique : Espace Citoyen SNA. Ce guichet numérique a

l'ambition de faciliter l'accès de tous les citoyens du territoire aux démarches administratives en ligne, aux services de télépaiements, et à l'information réglementaire.

Il est donc proposé aux Communes si elles sont intéressées pour faire partie de cet espace citoyen. Le conseil municipal y serait favorable.

Madame Le Maire informe que les tarifs sont actuellement à l'étude.

- **Entretien des installations d'assainissement non collectif**

Le service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) de la SNA a mis en place un service d'entretien pour la vidange et/ou le curage des installations d'assainissements individuels.

Ce service est assuré par la société SARL RAOULT « les Vidanges de la Vallée »

Les tarifs proposés ont fait l'objet d'une mise en concurrence sur la base des prix et de la valeur technique des entreprises.

Les administrés intéressés peuvent passer en mairie retirer un dossier de convention.

CDG27

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié au Centre de Gestion une consultation pour une convention de participation sur la prévoyance des agents. Cette convention, à adhésion facultative, garantit les risques financiers d'incapacité temporaire totale, d'invalidité permanente définitive, de perte de retraite consécutive à une invalidité et d'une garantie Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)/décès.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le groupe Sofaxis-CNP a été retenu aux conditions suivantes :

La convention de participation sera souscrite en capitalisation et prendra effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans. Les garanties sont les suivantes :

Garanties	Taux de cotisation pour une indemnisation de 90% du salaire net	Taux de cotisation pour une indemnisation de 95% de salaire net
Garantie 1 : incapacité de travail	0.88%	0.99%
Garantie 2 : incapacité de travail Invalidité permanente	1.46%	1.64%
Garantie 3 : incapacité de travail Invalidité permanente Perte de retraite	1.85%	2.08%
Décès et PTIA (capital=100% du salaire brut annuel)	0.31%	

Les décisions devront être transmises au CDG au plus tard le 1^{er} décembre 2018, pour une adhésion au 1^{er} janvier 2019.

FINANCES

- Dotations 2018

Dotation « élu local » = 2 972 €

Fond de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation = 12 864 €

La semaine passée, les membres de la commission PLU se sont réunis pour apporter les dernières modifications au PLU. Elles ont été transmises à Monsieur Gilson.

Monsieur Serrano demande de rappeler Monsieur Gilson pour connaître l'avancement de la réunion PPA.

- **Géodia**

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'un avenant au devis pour la borne NGF a été signé. En effet, suite à la disparition totale du repère KCM3-190, l'entreprise a dû finalement effectuer 2 mesurages.

Le devis est donc d'un montant de 948 € TTC

DICT

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu :

- demande de projet de travaux sur la commune de Douains pour l'implantation de massifs pour pose de signalisation verticale sur la RD81

- Orange : demande une permission de voirie, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier chemin des Haies. Cette demande contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de leurs clients.

URBANISME

La participation 2018 pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, comprenant les CUB, s'élève à 1 380.98 €.

PLU

La prochaine réunion PLU aura lieu le 26 septembre 2018 à 17h30 à la mairie.

Madame Le Maire rencontre le service de la SNA le 24 septembre 2018 concernant l'écoulement des eaux pluviales.

La réunion des Personnes Publiques Associées, a eu lieu le 5 septembre 2018

Monsieur Pruvot, propriétaire du Château de Brécourt, souhaite s'exprimer au conseil municipal :

Monsieur Pruvot a pu dernièrement bénéficier de l'aide de Jérôme Vaslon, employé communal, pour tondre sa pelouse. Monsieur Pruvot souhaiterait mettre en place une convention pour la mise à disposition de l'employé communal avec en contrepartie la mise à disposition du Château pour différents événements que la commune souhaiterait organiser ainsi que d'offrir des nuitées au Château (pour les lotos par exemple).

Le temps que l'employé communal devrait consacrer à la tonte du Château serait d'environ 6 heures par mois.

Monsieur Serrano a peur qu'au niveau des périodes haute saison « tontes des pelouses » d'avril à Juillet, Monsieur Vaslon n'est pas le temps de se rendre au Château ...

Monsieur Guettard demande, avant la mise en place d'une convention, de se renseigner, à savoir, s'il est légal de mettre l'employé communal à disposition d'une propriété privée sur son temps de travail et si oui, sous quelle condition.

Madame Le Maire va se renseigner, le sujet sera de nouveau abordé au prochain conseil municipal.

BILAN MENSUEL ET PREVISIONS COMMISSIONS

- **Sivos**

Monsieur Serrano informe que les membres de Sivos se sont réunis la semaine passée.

La rentrée s'est bien déroulée. Actuellement une ATSEM est en arrêt jusqu'à octobre.

La convention SIVOS –MAIRIE a été validée par tous, sauf par Monsieur Sanson, maire de la Heunière, car pour lui c'est à la commune de Douains de payer pour l'entretien de l'école.

La mise en place de l'algeco, est bien perçue par les parents d'élèves, le travail pour la mise en place a été très bien fait.

Pour respecter les normes PPMS, le portail a été rehaussé.

Des travaux de peintures ont été réalisés dans la cuisine, la tisanerie et le couloir.

Madame Le Maire fait remarquer, que la salle communale qui était mise à disposition de l'école pour faire classe a été rendue sale, le ménage n'a pas été fait et que les murs étaient en mauvais états.

Madame Le Maire demande qu'il soit bon de rappeler aux parents que le chemin piétonnier n'est pas un parking, mais uniquement réservé aux piétons.

- **Travaux**

Les travaux du SIEGE sont terminés. La réception de travaux a été faite avec une réserve car le transformateur n'était pas retiré, le gazon pas semé, la clôture d'un particulier a été abimée et les trous n'ont pas été rebouchés. L'engazonnement a été fait la semaine passée.

Des pénalités de retard vont être appliquées.

Ces travaux ont été assuré par une entreprise de sous traitance.

La démolition du château d'eau de Gournay, s'est très bien passée. Réception de travaux sans réserve. Un constat d'huissier avait été effectué avant les travaux.

Madame Le Maire a rencontré le service SNA transport, pour demander s'il est possible de déplacer l'arrêt de bus de Gournay. La SNA se renseigne car il y a un transformateur.

Des demande de devis vont être faite pour :

- Allée du cimetière
- Le Beffroi de l'Eglise
- La remise en état des entourages des vitraux de l'Eglise
- un camion benne
- une citerne à eau
- une serre
- un city stade
- mobilier salle communal
- matériel pour l'atelier

Suite à la vitesse excessive, constaté, rue du Vivier, Monsieur Leroy doit s'entretenir avec le SIVU

- **CCAS**

Le repas des aînés a eu lieu le 16 septembre 2018 à la salle communal de Douains.

16 personnes étaient présentes. Un menu, cuisiné sur place et servi par le traiteur.

Deux musiciens étaient présents pour animer le repas avec des musiques et chansons des années 60-70- et 80 ou certains invités ont pris plaisir à danser.

Monsieur Tiron, demande s'il n'est pas possible d'aller à la rencontre de nos anciens pour l'invitation au repas annuel.

La distribution du colis des aînés et les cadeaux des enfants aura lieu le 9 décembre. La galette des rois et le spectacle seront le 20 janvier 2019.

- **Foot**

Une convention pour l'utilisation des véhicules 9 places a été mise en place avec le club de football.

- **Animation**

Le 13 juillet 2018 : Repas et bal dans la cour de la salle communale, 150 personnes. Très beau temps avec un plus, le passage du tour de France le lendemain à Douains.

Le 15 août 2018 : concours de pétanque, 120 joueurs. Merci aux bénévoles

Le 03 septembre 2018 : Foire à tout, plus d'exposants que l'année passée.

16 septembre 2018 : La marche, 72 participants, avec un arrêt au Château de Brécourt.

À venir :

Le 29 septembre 2018 : tennis de table qui se fera au château de Brécourt, entre 40 et 60 joueurs attendus.

Le 31 octobre 2018 : Halloween, 150 enfants attendus. La décoration sera faite la semaine avant le 31 octobre.

Madame Le Maire avait informé Monsieur Uhgetto, qu'il était nécessaire de mettre en place, soit une régie, soit la création d'un comité des fêtes pour la commission animation. Monsieur Uhgetto créera donc un comité des fêtes à partir de janvier 2019.

DIVERS

Madame Le Maire a mis à disposition la salle communale pour l'association Parkinson France, un jour par semaine.

Location de la salle communale : Suite aux réclamations d'administrés, il serait bien de trouver une solution concernant la location de la salle vis-à-vis du bruit... effectivement certains locataires se permettent des excès en mettant la musique très fort jusqu'à au moins 4h du matin.

Madame Le maire va revoir le contrat de location, en y ajoutant l'obligation de couper la musique à 2h00 du matin.

Madame Le Maire de la Commune d'Hardencourt Cocherel, demande s'il est possible que ces administrés peuvent bénéficier des avantages de location au même titre que les habitants de Douains. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Une convention va donc être établie

Suite à une pétition des habitants rue du Poirrier jaune, concernant le passage de véhicules non autorisés sur le chemin au bout de la rue, la mairie va envisager de mettre une barrière pour limiter ce passage uniquement aux véhicules agricole. Une étude est actuellement en cour.

Suite aux orages du mois de Mai le ponceau route de Brécourt a été nettoyé.

Suite aux problèmes d'écoulement d'eau rue du Vivier, il est prévu d'organiser une réunion avec les agriculteurs et les habitants de cette rue.

Fin de la séance 00h00

Le maire
Catherine COUÂNON